Image not found or type unknown

Problème entre bons de commande, prestation et prix final.

Par **raintime**, le **20/04/2022** à **10:56**

Bonjour.

Nous avons été démarchés en ce début d'année 2021 par un commercial d'une entreprise qui nous proposait de passer en autoconsommation pour notre facture énergique. Nous avons signé deux bons de commande et avons opté pour un règlement par crédit.

- Le premier bon de commande stipulait l'installation de panneaux solaires sur notre toit et la pose d'une couche de peinture imperméable sur notre façade d'habitation. Le prix mentionné sur le bon de commande était de 22000 euros après une remise de plus de 6000 euros de l'entreprise.

- Le second stipulait la pose d'une pergolas solaire en aluminium accompagnée de 12 panneaux pour un montant dépassant les 28.000 euros. Lors de la mise en place les techniciens ce sont aperçus que notre terrain n'était pas assez grand pour poser la pergolas et que seule l'installation d'une pergolas pouvant supporter 9 panneaux au lieux de 12 était possible. Le commercial a donc fait la demande afin qu'une pergolas plus petite soit livrée et montée en lieu et place de celle prévue initialement sur le bon de commande. Aucun autre bon de commande ni autre document n'a été délivré concernant cette modification de 12 à 9 panneaux et la réduction de taille de la pergolas.

Dernièrement nous avons réceptionné les 2 échéanciers de crédit concernant les 2 projets.

La première société de crédit nous demande plus de 28000 euros au lieu des 22000 prévus sur le bon de commande que nous avons signé avec le commercial. Bref, l'engagement de remise de plus de 6000 euros qui est manuscrit sur le bon de commande n'a pas été respecté.

La seconde société de crédit nous demande également plus de 28000 euros, c'est à dire la valeur de la pergolas avec 12 panneaux solaires alors que seuls 9 panneaux ont été installés sur une pergolas plus petite. Nous avons donc à payer la totalité d'un produit dont nous avons réellement réceptionné que les trois quarts de sa valeur.

Je précise également qu'à ce jour hormis les bons de commandes nous n'avons réceptionné aucun autre document (facture etc...)

Merci pour tous les renseignements que vous pourrez me communiquer concernant ces agissements qui sont pour mon épouse et moi-même une forme d'escroquerie.

Respectueusement

Emmanuel FLEURY

Par **raintime**, le **20/04/2022** à **11:02**

Précision : les fonds ont directement été débloqués par les sociétés de crédit vers le compte bancaire de l'entreprise. A aucun moment l'argent n'a transité par notre intermédiaire ou sur l'un de nos comptes.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés